

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Dallier
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 12-04 du 28 mars 2024

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE DES CHARGES D'EAU DES SÉQUANO-DIONYSIENS 2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – DISPOSITIF ECEAUNOME

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2022-IX-24 du 30 septembre 2022 relative aux orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique dans le logement ;

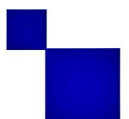
Vu les demandes de subvention des organismes ci-dessous désignés ;

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement suivantes aux neuf organismes engagés dans le dispositif d'accompagnement des ménages séquano-dionysiens à la maîtrise des charges d'eau :

- | | |
|---|-----------|
| • Croix Rouge Insertion - LogisCité | 137 577 € |
| • Compagnons bâtisseurs | 75 816 € |
| • La Poste | 199 500 € |
| • Partenaires pour la ville | 45 825 € |
| • PIMMS de Noisy-le-Grand | 6 627 € |
| • Shakti 21 | 20 400 € |
| • PIMMS de Sevran | 9 200 € |
| • Régie de quartier de Stains | 43 505 € |
| • Relais Habitat Syndic de Redressement (RHRSR) | 30 000 € |



- APPROUVE les conventions 2024 d'objectifs et de moyens pour l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des séquano-dionysiens, à conclure avec Croix Rouge Insertion LogisCité, Compagnons Bâisseurs, La Poste, Partenaires pour la ville, le P de Noisy-le-Grand, Shakti 21, PIMMS de Sevran, Régie de quartier de Stains et Relais Habitat Syndic de Redressement (RHSR) dont projets ci-annexés ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.